

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### EFFETS SECONDAIRES DES MEDICAMENTS PSYCHIATRIQUES

#### La CCDH ADRESSE UNE PETITION AU DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR

Une pétition est adressée ce jour par la Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme au Département fédéral de l'Intérieur. Elle demande que les citoyens puissent rapporter directement les effets secondaires des psychotropes aux autorités compétentes.

Depuis l'an 2000, pas moins de 119 mises en garde ont été émises sur un plan international contre des médicaments psychiatriques, dont 94 par des agences gouvernementales, notamment la Food and Drug Administration (FDA), l'Irish Medicines Board (IMB), Santé Canada et le BfArM (Institut fédéral allemand des médicaments).

Des effets secondaires graves et même dangereux des psychotropes ne sont pas connus des consommateurs. Un sondage effectué dans différents pays révèle que plus de 80% des gens ignorent qu'ils peuvent rapporter les effets indésirables aux agences nationales des médicaments. Sachant que les décès associés aux psychotropes ne sont pas rares, une meilleure information et une meilleure vigilance aurait pu éviter nombre de décès. Les médecins, et en particulier les psychiatres n'ont pas montré l'empressement nécessaire à rapporter les effets indésirables des psychotropes. Pourtant ils sont nombreux : anxiété, agitation, troubles sanguins, hallucinations, hostilité, dépression psychotique, myocardite fatale, attaque cérébrale, crise cardiaque, psychose, atteinte hépatique grave, diabète, crises d'épilepsie, suicide, violence et mort.

Les 6152 signataires de la pétition soumise ce jour demandent au Département Fédéral de l'Intérieur que Swissmedic exige des fabricants de ces médicaments qu'ils ajoutent à la notice sur le produit pharmaceutique et sur l'emballage une information visible avec la recommandation suivante : « Vous êtes encouragé à rapporter tout effet indésirable de ce médicament au Centre de pharmacovigilance de votre région » et que les différents numéros de téléphone des centres soient mentionnés.

Cette démarche incitant les patients à rapporter directement les effets secondaires permettrait d'avoir une base de données plus complète sur ces derniers et une information sur leur fréquence correspondant mieux à la réalité.

La Commission des Citoyens pour les Droits est une association qui a pour rôle de dénoncer les abus de la psychiatrie et assainir le domaine de la santé mentale. Elle compte 275 bureaux dans 34 pays. La CCDH a inspiré et motivé des centaines de réformes en témoignant notamment devant des commissions d'enquête parlementaires et en organisant des conférences publiques sur les abus de la psychiatrie.

Pour tout renseignement contactez la CCDH Suisse au :

079-209 28 76

ou au

021 / 646.62.26